



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCES-VERBAL  
DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE**

**VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2011**

PV n° 345

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
 DE L'UNIVERSITE EN ASSEMBLEE PLENIERE  
 DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2011

-----

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de **M. YVES LECOINTE**, Siégeaient à ses côtés, **MME LE DREFF** - Vice-Présidente du Conseil d'Administration, **M. VINCENT LANG** - Vice-Président du Conseil d'Etudes et de la Vie Universitaire et **M. JACQUES GIRARDEAU** - Vice-Président du Conseil Scientifique.

**ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 21 membres**

BERNEDE Jean-Christian	IATOSS	UFR Sciences et Techniques
CARON Lise	Ens. B	UMR S 533 – UFR Médecine
CLERGEAU Christophe	Pers. Ext.	Région Pays de la Loire
GAUCHER Elisabeth	Ens. A	UFR Lettres et Langages
GENTIL Emmanuel	Ens. B	UFR Sciences et Techniques
GUEDON Jean Pierre	Ens. A	EPUN
GUILLOPE Laurent	Ens. A	UFR Sciences et Techniques
GUIN Yannick	Pers. Ext.	Communauté Urbaine de Nantes
GUYOVIC Erwann	IATOSS	IUT de Saint Nazaire
LECOINTE Yves	Président	Présidence
LELOUREC Hervé	Ens. B	UFR Psychologie
LE GAC Hubert	IATOSS	Services Centraux
LE MAREC Yannick	Ens. B	IUFM
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
MARTIN Monique	Pers. Ext.	CFDT
MAURAS Christophe	Ens. B	UFR Sciences et Techniques
PAPIN Pierre-Emmanuel	Etudiant	UFR Médecine et Techniques Médicales
POUZAINTE Yves	Ens. B	IUT de Nantes
QUINTIN Hervé	Ens. A	UFR Langues
ROLLAND Yann	P. Ext	Président du MEDEF de Loire Atlantique
TRESPEUCH J.Yves	Ens. B	IUFM

**AVAIENT DONNE PROCURATION : 4 membres**

BEMMERT Patrick –GUERIVE Michel	Pers. Ext	CCI Nantes-Saint Nazaire
CAVE Gilles	Pers. Ext	Fédération des Amicales Laïques
ROGEZ Jean-Michel	Ens. A	UFR Médecine et Techniques Médicales
ROMI Raphael	Ens. A	UFR Droit et Sciences Politiques

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 6 membres**

BIZON Sabrina	Etudiante	UFR Psychologie
BOUYER Raphaël	Etudiant	Ecole Polytechnique
DERVAL Guillaume	Etudiant	IEMN-IAE
LE GUIDEC Raymond	Ens. A	UFR Droit et Sciences Politiques
QUINQUIS André	Pers. Ext	CNRS
SAGNA Ibrahima	Etudiant	UFR Droit et Sciences Politiques

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

BALADI Sophie	Service des Personnels BIATOSS
BANGE Pascal	Service des Affaires Générales et Juridiques
BEZAULT Valérie	Service des Affaires Générales et Juridiques
BRANCHEREAU Hervé	Chef de la Division des Affaires Financières
DIAZ Philippe	Directeur Général des Services
DUMONT Gilles	Directeur de l'UFR Droit et Sciences Politiques
DURAND Christelle	Directrice Générale Adjointe des Services
EVAIN Michel	Directeur UFR Sciences et Techniques
GUEHO Nicole	Rectorat de Nantes
HEICHETTE Michel	Directeur de l'IUFM
HOUSSET Florence	Responsable de la DEVU
LARTAULT Sylvie	Secrétaire Générale Adjointe Directrice des Ressources Humaines
NICLOUX Michel	Agent comptable
SIMON Pierre-Henri	Agence comptable

<b>MEMBRES DU CA EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>PROCURATIONS</b>	<b>EXCUSES</b>	<b>ARRIVES EN COURS</b>
<b>31</b>	<b>21</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>0</b>

## SOMMAIRE

POINT 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES .....	5
POINT 2 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1 <sup>er</sup> JUILLET 2011 .....	8
POINT 3 : POLITIQUE DE L'UNIVERSITÉ EN MATIÈRE DE RELATIONS INTERNATIONALES .....	8
POINT 4 : POLITIQUE DE L'UNIVERSITÉ EN DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PRÉVENTION DES RISQUES. 10	
POINT 4.1 : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SERVICE UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (SUMPPS).....	10
POINT 4.2 : PRÉSENTATION DU RAPPORT 2010 SUR L'ÉVOLUTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DES RISQUES POUR LES USAGERS ET APPROBATION DU PROGRAMME 2011 DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DES RISQUES POUR LES USAGERS .....	12
POINT 4.3 : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ (MPPU) .....	13
POINT 5 : POINTS CPCA .....	14
POINT 5.1 : PRISE EN COMPTE DES RÉSERVES FORMULÉES PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES....	14
POINT 5.1.1 : APPROBATION DE L'INTÉGRATION COMPTABLE DU PATRIMOINE IMMOBILIER REMIS EN DOTATION A L'UNIVERSITÉ, SELON LA MÉTHODE DES COMPOSANTS .....	14
POINT 5.1.2 : APPROBATION DE LA PRISE EN COMPTE DE LA DÉPRÉCIATION DU COMPTE 267 « CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS » .....	15
POINT 5.2 : APPROBATION DE LA TRANSFORMATION ET DE LA PUBLICATION D'EMPLOIS .....	16
POINT 5.3 : APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS POUVANT OUVRIR DROIT A L'ATTRIBUTION DE LA PRIME DE CHARGES ADMINISTRATIVES OU DE LA PRIME DE RESPONSABILITÉS PÉDAGOGIQUES .....	21
POINT 5.4 : APPROBATION DES MODALITÉS DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ A L'UNIVERSITÉ DE NANTES.....	21
POINT 5.5 : APPROBATION DE LA RECRÉATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS NON TITULAIRES .....	21
POINT 5.7 : APPROBATION DE LA CHARTE RELATIVE AUX DIPLÔMES DÉLIVRÉS EN PARTENARIAT INTERNATIONAL.....	22
POINT 5.8 : APPROBATION DE LA CHARTE ANTI-PLAGIAT (point reporté) .....	22
POINT 5.9 : APPROBATION DU PROJET DE CRÉATION DE LA «PLATE-FORME RÉGIONALE DE FORMATION CONTINUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE» ET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS EUROPEEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL .....	22
POINT 5.10 : APPROBATION DE LA CONSITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC NANTES MÉTROPOLE EN VUE DES TRAVAUX DE SÉCURISATION DE L'IMMEUBLE DE GRANDE HAUTEUR DE L'UFR MEDECINE, ET DÉSIGNATION DES MEMBRES REPRÉSENTANTS DE L'UNIVERSITÉ A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AD HOC .....	23
POINT 5.11 : APPROBATION DE CONCESSIONS DE LOGEMENTS PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE ET DE CONVENTIONS D'OCCUPATION PRÉCAIRE .....	23
POINT 5.12 : APPROBATION DU PROJET DE RECHERCHE ReoC3, DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AFFÉRENTE, ET DE TARIFS .....	24
POINT 6 : ÉLECTIONS .....	24
POINT 6.1 : ÉLECTIONS À LA CPCA.....	24
POINT 6.1.1 : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DU COLLÈGE B DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS À LA CPCA.....	24
POINT 6.1.2 : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES ÉTUDIANTS À LA CPCA .....	24
POINT 6.2 : ÉLECTIONS D'UN REPRÉSENTANT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS AU CONSEIL DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION .....	24
POINT 6.3 : ÉLECTIONS D'UN REPRÉSENTANT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS AU CONSEIL DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION .....	25

**LE PRÉSIDENT** ouvre la séance à 8 heures 15.

## **POINT 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

- **LE PRÉSIDENT** accueille des nouveaux membres du Conseil d'administration :

- **M. GENTIL**, qui remplace **Mme FORTINEAU** en qualité de représentant des enseignants-chercheurs du collège B ;
- **M. ROLLAND**, qui remplace **Mme BOCQUENET** en qualité de personnalité extérieure. **M. ROLLAND** précise qu'il est président du MEDEF de Loire-Atlantique depuis le 30 avril 2010, et qu'il dirige une entreprise de 850 salariés, BEL'M.

- **GRAND EMPRUNT**

**LE PRÉSIDENT** informe le Conseil qu'à la suite de nouveaux appels d'offres, un dossier "Équipement d'excellence" a été déposé le 12 septembre 2011 ; le résultat sera connu en décembre 2011. Des dossiers "IDEX" (Initiative d'excellence) et "SATT" (Société d'Accélération du Transfert de Technologie) ont été déposés le 20 septembre 2011 ; une première sélection sera effectuée début novembre 2011 et les résultats finaux seront connus en février 2012. Un dossier "Laboratoires d'Excellence" est à rendre pour le 12 octobre 2011, avec des résultats attendus en février 2012. Le Président souhaite remercier fortement les personnels de l'Université qui se sont mobilisés sur ces projets pendant l'été.

- **DIALOGUE CONTRACTUEL QUINQUENNAL**

**LE PRÉSIDENT** informe le Conseil que le mode opératoire et le calendrier sont fortement évolutifs ; le Ministère souhaite signer les contrats durant la première quinzaine d'avril 2012. La Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP) du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche doit adresser une lettre d'intentions dans la deuxième quinzaine d'octobre. L'Université y répondra pendant la deuxième quinzaine de novembre ; en décembre 2011 ou janvier 2012 une visite contractuelle d'une délégation de responsables de la DGESIP aura lieu. La version définitive du contrat sera rédigée en février et devrait être approuvée par le Conseil d'administration pendant la première quinzaine de mars.

- **RENDEZ-VOUS DU 22 SEPTEMBRE 2011 AU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**LE PRÉSIDENT** rappelle que le dernier Conseil d'administration l'avait mandaté pour porter la voix de l'Université auprès du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les problèmes budgétaires et financiers. Accompagné de **M. DIAZ**, il a été reçu par **M. FARON** et **Mme AVENEL**, Directeurs adjoints du cabinet du Ministre ; **Mme CHAMBELLAN LE LEVIER**, Sous-directrice du budget de la mission "recherche et enseignement supérieur" et **Mme GRANIER-FAUQUERT**, Directrice du pôle de contractualisation des financements.

Il rappelle les éléments de contexte présentés à ses interlocuteurs : le passage aux "Responsabilités et compétences élargies" (RCE) en 2010 avec la prise en compte des recommandations de l'Inspection générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche (IGAENR) formulées en 2008 ; les évaluations globalement positives de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) en 2007 et 2011 ; la première année de fonctionnement en mode RCE, 2010, qui a permis la certification des comptes, avec réserves comme pratiquement toutes les Universités ; un sous-financement, une sous-capitalisation et un sous-encadrement, le modèle dit "SYMPA" faisant apparaître un déficit de 330 emplois à l'Université de Nantes, soit près de 10% de ses emplois statutaires.

**LE PRÉSIDENT** a souligné que l'année 2011 serait tendue en termes budgétaires ; le budget 2012 n'étant pas équilibré si les mesures nationales continuaient à ne pas être compensées. Calculée avec le modèle SYMPA, l'augmentation de la dotation financière de l'État pour 2011 a été plafonnée à 3% alors qu'elle aurait dû être de +24,7%, soit une différence de 9,34 millions d'euros. Il a regretté la difficulté à obtenir des réponses claires et à identifier des interlocuteurs pérennes, et a demandé à nouveau une révision du socle "RCE 2010", qui était prévue en décembre 2009 et n'a jamais eu lieu, ou de façon globale, sans aucune justification.

L'établissement est soumis à la réserve de précaution qui s'élève à 0,2% de la subvention prévisionnelle pour 2011 hors investissement, soit 500 000 euros. L'augmentation de la masse salariale engendrée par les mesures nationales pouvant être évaluée à 4,3 millions d'euros. La dotation de fonctionnement est calée sur le nombre d'étudiants et d'enseignants-chercheurs, mais son augmentation ne couvre pas les charges d'infrastructures supplémentaires générées par l'accroissement des surfaces (+18 251 m<sup>2</sup>). La dotation d'investissement a été ramenée de 1,7 millions d'euros en 2010 à 400 000 euros en 2011, qui correspondent à une dotation spécifique pour l'IUT de Nantes qu'il a fallu négocier pied à pied

avec le Ministère. L'argument opposé est que l'Université bénéficierait de dotations au titre du plan "Campus prometteur".

**LE PRÉSIDENT** indique avoir demandé au Ministère la prise en charge des mesures non compensées pour 2010 et 2011 ; un "glissement vieillesse technicité" (GVT) estimé à 1,3 million d'euros par an ; la compensation des délégations et des charges statutaires (1 million d'euros), ainsi qu'un ensemble de mesures nationales non compensées (comme le remboursement transport domicile-travail, la cotisation ASSEDIC des contrats doctoraux, etc.) Enfin, il a demandé la prise en compte des dépenses liées aux travaux de mise en sécurité de l'immeuble de grande hauteur (IGH) de l'UFR Médecine, demandés par les pompiers pour ne pas émettre d'avis défavorable à la poursuite de son exploitation. Le coût global de 6 millions sera pour moitié à la charge de Nantes Métropole, pour moitié à celle de l'Université.

Le Ministère a répondu qu'il devrait pouvoir accompagner l'Université et qu'il ne fallait pas que le financement du GVT se traduise par des suppressions de postes. Concernant la mise en sécurité de l'IGH de l'UFR Médecine, une réponse devrait parvenir d'ici la fin de l'année, sur des crédits de mise en sécurité et non pas d'investissement. Il est demandé à l'Université de maîtriser ses recrutements d'enseignants, de chercheurs, de BIATOSS ; de maîtriser l'indemnitaire pour les personnels BIATOSS ; de maîtriser les promotions des enseignants-chercheurs, alors que la moitié d'entre elles dépendent du Conseil National des Universités et sont de droit sans pouvoir de décision du Président.

Sur la question du financement des postes manquants **LE PRÉSIDENT** rappelle l'engagement pris par l'État de passer progressivement, entre 2008 et 2012, de 20 000 à 40 000 euros par poste. De même l'engagement a été pris de ne pas reprendre de poste ni de diminuer le plafond d'emplois. Toutefois, si la masse salariale n'est pas augmentée en regard, ce plafond ne peut pas être atteint. Certes il y a eu des améliorations pour les BIATOSS et les enseignants-chercheurs, comme celle de la situation des maîtres de conférences qui sont presque tous recrutés, globalement, au troisième échelon minimum. Mais toutes ces mesures ne sont pas totalement compensées.

**LE PRÉSIDENT** expose ensuite les actions qu'il va engager : une lettre de réponse aux questions posées par le Ministre sera préparée. Beaucoup d'Universités connaissant les mêmes difficultés, la Conférence des Présidents d'Université va s'en saisir, dans le cadre de sa Commission des moyens et en séance plénière. Le prochain Conseil d'administration du 21 octobre sera consacré aux problèmes budgétaires et celui du 19 décembre au vote du budget.

**M. GUILLOPÉ** souhaite connaître le montant de l'impasse budgétaire en 2011.

**Mme LE DREFF** répond que sur la masse salariale en 2011, compte tenu des estimations et des projections faites, l'Université est à peu près à cinq millions d'euros de décalage, dont quatre sur la masse salariale État et un sur la masse salariale financée par des ressources propres.

**LE PRÉSIDENT** ajoute que sur une masse salariale d'environ 220 millions d'euros, le pourcentage s'élève à un peu plus de 2%.

**M. GUILLOPÉ** s'interroge sur les impasses éventuelles en matière de financement des infrastructures.

**Mme LE DREFF** pense qu'en matière d'infrastructures il y aura un décalage, conséquence de l'augmentation des surfaces, par exemple le nouveau bâtiment Santé. Nous devons garder à l'esprit que d'autres bâtiments sont à venir.

**M. DIAZ** précise qu'en matière d'investissement, les déphasages du Contrat de Plan État/Région compliquent la situation ; l'Université doit faire l'avance pour un certain nombre d'opérations. Cela peut entraîner des difficultés, d'autant plus si l'État estime que l'établissement perçoit son dû pour 2011 en matière de dotation d'investissement avec les financements liés au Plan Campus Prometteur. Or ce dernier ne se traduit par aucun apport en numéraire puisqu'il s'agit d'opérations en Partenariat Public-Privé sur 25 ans.

En réponse à une intervention de **Mme CARON**, **LE PRÉSIDENT** rappelle que le Conseil d'administration avait décidé que le fonctionnement des Instituts de Recherche Thérapeutique (IRT) devait être financé par les occupants. Une réflexion devra s'engager sur l'augmentation des surfaces, sur l'optimisation des dépenses de fonctionnement, sur la mutualisation des accueils des différents bâtiments, faute de quoi l'Université n'aura pas les moyens de les entretenir.

**Mme LE DREFF** souligne que les implantations de Université de Nantes sont très éclatées, les bâtiments très éloignés les uns des autres. La question se pose de la rationalisation globale du parc immobilier et il est nécessaire que les partenaires de l'Université comprennent qu'elle ne peut plus supporter le surcoût de la déconnection des bâtiments les uns par rapport aux autres.

**M. DIAZ** indique qu'à l'occasion du Conseil d'administration du 18 novembre 2011, le Vice-président en charge du patrimoine présentera des éléments relatifs à l'élaboration du Schéma directeur

immobilier de l'Université, dans la perspective du contrat quinquennal, de sorte que le Conseil d'administration pourra prendre des décisions en toute connaissance de cause.

**M. POUZAINT** rappelle qu'il était intervenu au Conseil d'administration du mois de juillet pour souligner la gravité de la situation. Le déficit du budget 2011 ne pourra pas être financé par le budget 2012. Il se demande si le Conseil est en mesure de prendre des décisions réalistes, étant donné la masse d'incertitudes.

**LE PRÉSIDENT** estime que la situation est effectivement grave, en raison des difficultés d'exécution du budget 2011. En l'état actuel des choses, il apparaît difficile de présenter celui de 2012 en équilibre. Des mesures correctives vont devoir être prises, dont il sera question lors des prochains Conseils d'administration. Si l'Université doit assumer ses propres décisions, il faut aussi mettre l'État face à ses responsabilités ; il lui appartient de compenser, à l'euro près, les mesures qu'il prend.

**M. CLERGEAU** souhaite que **LE PRÉSIDENT** adresse le support de sa présentation, qu'il juge éloquente, aux membres du Conseil d'administration. L'exemple du secteur de la Santé montre bien les difficultés auxquelles se trouve confrontée l'Université. On assiste à un retrait du CHU de la politique de recherche, qui a des répercussions sur la gestion des bâtiments et plus largement sur l'accompagnement du développement de la recherche en Santé à Nantes. L'Université a toute légitimité à souligner les nouveaux problèmes auxquels elle est confrontée, mais ne doit pas en tirer argument pour ne plus se développer ; c'est une véritable quadrature du cercle.

Il reconnaît la difficulté d'avoir une vision rationnelle de l'ensemble du parc immobilier de l'Université, mais il faut avoir le courage de le réduire là où les besoins sont moins importants, et de faire des efforts là où c'est nécessaire. L'enjeu majeur est de trouver les moyens de continuer à avancer malgré les difficultés ; dans le contexte actuel, un gel du volet recherche à l'Université serait fatal à l'Université et aux territoires. Enfin, l'aménagement des IRT autour du CHU traduit un choix cohérent autour de la santé, pour les 15 à 20 prochaines années.

**Mme LE DREFF** estime que l'on peut malgré tout progresser, avec tous les interlocuteurs concernés, sur la question des coûts d'exploitation des bâtiments. La situation est grave, mais il faut rester optimiste quant à la capacité de l'Université à faire face, à la condition toutefois que l'État prenne sa part de responsabilités. Cela n'exonère pas l'établissement d'une réflexion sur l'offre de formation et sur l'équilibre entre la formation et la recherche.

**M. GUYOVIC** revient sur la question indemnitaire. Il estime qu'il n'y a rien à attendre sur la question de l'augmentation pour 2011, bien que des consignes aient été données par le Ministre de l'éducation nationale pour que les personnels de l'Administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES) bénéficient du taux interministériel dans toutes les Académies. Il est regrettable que les mêmes directives n'aient pas été données par le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, pourtant signataire des mêmes accords sur la revalorisation indemnitaire.

Un groupe de travail a été mis en place le 8 juillet 2011 au niveau ministériel, avec quatre mois de retard, consacré à la mise en place d'un instrument de suivi des bilans sociaux, incluant notamment les régimes indemnitaires. Mais l'engagement n'a pas été pris de donner aux Universités les moyens financiers d'une revalorisation indemnitaire, notamment pour les personnels de catégorie C, qui ont des salaires relativement bas et dont le travail n'est pas reconnu.

**LE PRÉSIDENT** estime que même si le Ministère imposait aux Universités une revalorisation indemnitaire, l'État n'en assumerait pas le financement. La charge financière de cette mesure au bénéfice des personnels du Rectorat est probablement compensée par la diminution du taux de remplacement des enseignants dans le secondaire et le primaire. Il n'est pas imaginable de faire supporter par l'étudiant le coût d'une telle revalorisation à l'Université.

**M. DIAZ** confirme que dans les services académiques où elle s'applique, la mesure de revalorisation à 5% est financée par le non remplacement de collègues qui partent à la retraite ou par le gel de postes. L'Université a fait le choix en 2010 et 2011 de maintenir le taux de 4,30%, aussi appliqué dans les autres Universités de l'Académie. Au plan national, l'Université de Strasbourg a adopté le taux de 5% pour faire accepter la fusion des établissements strasbourgeois, au prix d'une situation déficitaire qui l'amène à remettre en cause cette politique indemnitaire.

**M. LELOUREC** souligne le paradoxe qu'il y a à parler de problèmes budgétaires et d'un sous-financement aux conséquences dramatiques, alors que la communication gouvernementale laisse croire au grand public que les Universités croulent sous l'argent, que des milliards ont été distribués et que les personnels ont vu leur situation sensiblement s'améliorer. Tout le monde semble ignorer les problèmes de l'Université. À la liste des actions envisagées il faudrait ajouter une motion du Conseil d'administration et une action de communication destinée à réfuter ces contre-vérités.

**Mme LE DREFF** souligne que la communication gouvernementale autour de l'enseignement supérieur, décrit comme un dossier phare, est très forte ; il faut trouver les moyens d'expliquer la réalité des choses aux interlocuteurs ou partenaires de l'Université. De la même façon, la communication interne doit être travaillée. Toutefois, une motion du Conseil d'administration n'apparaît pas de manière certaine comme le moyen permettant la communication la plus claire. Il est nécessaire de distinguer la communication en direction du Ministère de celle à destination du grand public.

**LE PRÉSIDENT** ajoute que l'Université doit être extrêmement prudente dans sa communication et tenir compte de la situation des autres fonctionnaires de l'État qui, eux, subissent les effets du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Le Ministère de l'enseignement supérieur, considéré comme bénéficiant d'un régime plus favorable, fait l'objet de vives critiques de la part d'autres ministères.

**Mme MARTIN** estime que la perception de l'Université de Nantes par les étudiants et leur famille s'améliore ; c'est un acquis primordial, à conserver. Mais il faut savoir dire, avec un discours non stéréotypé, que l'État impose des mesures qu'il n'assume pas. La question du budget montre que l'Université doit savoir faire des choix et définir des priorités en fonction des enjeux qu'elle aura caractérisés. Il faudra probablement procéder à des choix douloureux, notamment sur les formations, en concertation avec les composantes.

**Mme LE DREFF** précise que ce travail a déjà commencé avec les composantes et qu'un groupe de travail est en place, qui y réfléchit et doit faire des propositions.

En réponse à une intervention de **Mme CARON** qui explique que certains ingénieurs sont rémunérés 1400 euros nets, **LE PRÉSIDENT** estime que cette situation est anormale et que les ressources propres de certains laboratoires doivent leur permettre de mieux rémunérer des ingénieurs. Il rappelle que le modèle SYMPA reconnaît un déficit de 330 emplois à l'Université de Nantes, et qu'il s'est attaché à limiter la précarité tout au long de son mandat.

**M. DIAZ** ajoute que les Universités, comme l'ensemble des organismes de recherche, devront appliquer le dispositif législatif sur les agents non titulaires, le Ministère ne faisant pas mystère que l'ensemble des mesures d'accompagnement ne seront pas financées.

**M. GUYOVIC** insiste sur la nécessité d'une communication interne, nombre de collègues enseignants et BIATOSS ignorant la réalité de la situation.

**Mme LE DREFF** répond qu'elle est prévue mais que sa forme exacte reste à déterminer.

## **POINT 2 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2011**

En l'absence d'intervention, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote après lecture des procurations.

**Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité avec 22 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'administration du 1<sup>ER</sup> JUILLET 2011 joint en annexe.**

## **POINT 3 : POLITIQUE DE L'UNIVERSITÉ EN MATIÈRE DE RELATIONS INTERNATIONALES**

**LE PRÉSIDENT** donne la parole à Mme LE JEUNE, Vice-présidente en charge des relations internationales.

**Mme LE JEUNE** explique que la politique des relations internationales a été mise au point notamment par le Bureau et discutée au sein du Conseil des relations internationales (CURI), avec pour objectif la reconnaissance de l'Université de Nantes et de ses diplômés au niveau international. Elle précise les critères qui permettent de caractériser une Université d'envergure internationale et note l'importance de la politique de communication. Il est essentiel de pouvoir être repérable très rapidement sur la carte mondiale des Universités.

L'Université de Nantes a travaillé sur sa visibilité au niveau européen et dans certains pays comme le Vietnam, le Canada, la Côte-d'Ivoire et le Sénégal, dans la continuité de la politique définie par l'équipe précédente. Elle a choisi de favoriser toutes les formes de mobilité, sortante ou entrante, notamment l'arrivée des étudiants en master et doctorat, de soutenir des masters en co-diplômation ou double diplômation en partenariat avec des Universités européennes, de participer à des réseaux européens, comme Erasmus Mundus.

**Mme LE JEUNE** explique ensuite que le choix a été fait de travailler à une coopération Nord-Sud, en délocalisant quelques formations, de développer des formations à distance afin de valoriser ses masters, et de mettre en avant des co-tutelles permettant d'accueillir des étudiants pendant un an ou un an et demi

dans les laboratoires, tout en maintenant un contact avec l'Université partenaire. Le soutien à la Francophonie se poursuit, ce qui valorise l'Université de Nantes par rapport aux autres Universités françaises.

Dans le cadre de la promotion et de l'accompagnement de la mobilité étudiante, un guichet unique a été mis en place à Nantes, dont se sont inspirées beaucoup d'Universités françaises. Il s'agit d'accompagner l'étudiant étranger dans ses démarches tant à l'Université qu'auprès des autres autorités administratives auxquelles il a affaire, comme la Préfecture. Il est important de développer les mobilités sortantes, à partir de L3 avec Erasmus, et qu'au niveau du master les étudiants continuent à faire une formation à l'étranger, ou un stage qu'Erasmus permet maintenant.

La Région des Pays de la Loire est la première région de France pour le soutien qu'elle apporte à la mobilité sortante et doit être saluée pour cet effort. Un partenariat a été développé avec le CROUS qui réserve 400 chambres à des étudiants étrangers. Les projets des composantes sont accompagnés, avec des accords cadres ou des conventions plus spécifiques, de même que ceux de certains laboratoires. Il faut valoriser l'Institut de recherche et de formation en français langue étrangère (IRFFLE), composante essentielle pour la valorisation des relations internationales de l'Université. Il est un point d'entrée important pour des étudiants étrangers qui y suivent d'abord des formations intensives de français puis rejoignent les composantes.

**Mme LE JEUNE** rappelle le rôle du Conseil des relations internationales (CURI), qui se réunit quatre fois par an, où toutes les composantes sont représentées. Il est nécessaire que les composantes inscrivent la valorisation internationale dans leur politique interne. L'un des dossiers importants en cours est le renforcement de la visibilité internationale de la recherche en lien avec le Vice-président du Conseil scientifique, à la suite de remarques de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) sur le manque d'indicateurs en la matière. L'Université ne parvient pas à repérer les échanges individuels qui se font dans les laboratoires, qui préfèrent garder leurs contacts sans forcément les mettre en valeur. Le PRES UNAM (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur "Université Nantes Angers le Mans") devrait pouvoir jouer un rôle en la matière.

Si l'Université de Nantes est parmi les premières en matière de mobilité sortante, elle a été épinglée sur la mobilité entrante moins performante. Cela résulte d'un choix, de ne faire entrer que des étudiants de master et doctorat. L'accent doit être enfin mis sur le partenariat avec les acteurs locaux, communauté d'agglomération de Nantes Métropole et Région des Pays de la Loire, autour de projets précis, nombreux et diversifiés.

En réponse à une question de **M. GUYOVIC**, **Mme LE JEUNE** précise que, l'année dernière, environ 1200 étudiants sont partis en formation ou en stage à l'étranger, auxquels il faut ajouter les doctorants

**Mme MARTIN** fait remarquer que le Conseil économique, social et environnemental des Pays de la Loire réalise une étude sur l'enseignement supérieur dans la Région, et qu'une rencontre avec **Mme LE JEUNE** sera utile.

**M. GUIN** remercie **Mme LE JEUNE** pour l'action qu'elle mène dans un paysage caractérisé par une extrême diversité. Les difficultés soulevées lors de la présentation tiennent à des facteurs internes et externes. Au niveau interne, les enseignants-chercheurs prennent des initiatives dans leur laboratoire, ont leur propre réseau. C'est un signe de dynamisme, mais cela traduit aussi une certaine dispersion ; il faudra choisir des axes et des orientations en fonction des moyens disponibles. La même réflexion vaut au niveau externe, dans les rapports entre l'Université et les collectivités locales, Nantes Métropole, la CARENE ou la Région. Chacune d'elles a sa stratégie internationale et sa propre politique de communication, mais le moment est venu que toutes ces institutions se réunissent pour harmoniser et articuler leurs politiques avec l'Université. Comme il l'a été signalé lors de la présentation, les choses se font petit à petit, mais il est maintenant nécessaire de passer à la vitesse supérieure.

**M. CLERGEAU** se réjouit du travail accompli, qui a permis des progrès notables. Il regrette que la Région ne puisse pas faire plus pour aider la mobilité sortante, en raison de contraintes financières. Une cohérence internationale à l'échelle du PRES est indispensable, ainsi qu'entre les collectivités locales ; de ce point de vue, les choses avancent. Le Conseil régional et Nantes Métropole ont adopté le principe d'un Conseil stratégique à l'international, auquel seront associés le PRES et les acteurs économiques importants, qui permettra la définition d'objectifs internationaux communs. Il est nécessaire d'aller plus loin dans l'identification des priorités stratégiques, communes aux acteurs du territoire, économiques, universitaires, par filière, par thématique. Une rencontre annuelle, au plus haut niveau, est nécessaire afin de décider des priorités, tenant compte des moyens limités.

**LE PRÉSIDENT** ajoute qu'il faut faire cohabiter la définition des grands axes stratégiques de relations internationales, au niveau de l'Université ou du PRES en partenariat avec les collectivités locales

et les acteurs économiques, avec les relations internationales bilatérales, développées au niveau des équipes dans les laboratoires, qui n'ont pas forcément vocation à être développées au-delà.

**M. BERNÈDE** pense qu'une certaine liberté doit être laissée aux individus dans le développement de relations bilatérales et que la diversité est bénéfique.

**M. QUINTIN** salue le travail effectué par la Division des relations internationales depuis plusieurs années. Si des Universités comme Harvard ou Columbia n'ont pas besoin de faire de co-diplômation, elle est au contraire très importante pour l'Université de Nantes. Les réseaux d'anciens étudiants sont un outil extrêmement fort de suivi de leur devenir, un relais nécessaire auprès de nouveaux étudiants. C'est une dimension qui semble manquer, même si l'on note une évolution positive sur ce thème, qui pourrait être un des projets porteurs de l'établissement. Il faut toutefois distinguer les associations d'étudiants d'un réseau de correspondants chez qui un intérêt pour l'Université serait suscité.

**Mme LE JEUNE** note que l'IEMN-IAE et l'EPUN ont déjà un réseau d'anciens élèves.

**LE PRÉSIDENT** relève qu'une tentative a été faite de fédérer des réseaux déjà existants. Les enjeux sont très importants. Tout d'abord, il s'agit de permettre le suivi de cohortes, qui est une demande faite à l'Université. Les Universités anglo-saxonnes, où le sentiment d'appartenance est très fort, sont financées par les anciens élèves dans des proportions qui ne sont pas anecdotiques ; celle de Nantes aurait intérêt à entrer dans cette logique-là.

**Mme LE DREFF** fait remarquer que la création d'annuaires d'anciens élèves se développe dans certaines composantes, comme par exemple en Langues, en Psychologie ou dans les masters de Sciences. La Fondation de l'Université et le Vice-président en charge des entreprises travaillent au développement de cette demande. Néanmoins, une réflexion doit s'engager sur les services que l'Université peut offrir aux anciens étudiants.

**M. QUINTIN** estime qu'au-delà des choix cohérents faits sur le Vietnam et l'Afrique, l'Université aurait intérêt à affirmer sa présence dans les pays membres du G20, à système universitaire fort et reconnu, et dans les pays émergents. En France, de nouveaux textes réglementaires limitent les possibilités de travailler pour les diplômés qui n'ont pas la nationalité d'un État membre de l'Union européenne. Les Grandes écoles et de la CPU ont été amenées à réagir, car cela crée un vrai problème pour l'accueil de ces étudiants et nuit à l'attractivité de l'Université française.

**Mme LE JEUNE** ajoute que les effets de cette politique se font sentir dès la demande de visa auprès des autorités consulaires.

**M. GIRARDEAU** indique que la visibilité internationale de la recherche se mesure au nombre de publications cosignées avec des chercheurs étrangers. Hors Sciences humaines et sociales, l'Université se situe à un niveau extrêmement élevé de 40%, obtenu grâce à la mobilité entrante et sortante des chercheurs étrangers et français. Un autre signe en est la capacité à organiser de très grands colloques internationaux ; il y en a un ou deux par an à Nantes, comme le celui qui va se dérouler à Nantes, consacré à la planétologie, réunissant pour une semaine 900 à 1 000 chercheurs étrangers. À cette occasion, les laboratoires organisateurs ont mis en place avec l'aide de la Région et de Nantes Métropole une grande opération de diffusion de la culture technique en direction du grand public, avec des conférences et une exposition auxquels assisteront plus de mille élèves de l'enseignement secondaire. Cela démontre l'attractivité de l'Université de Nantes auprès du grand public et des collègues étrangers.

**M. GUILLOPÉ** salue la présentation qui vient d'être faite ; il souhaite connaître l'articulation avec les interventions du PRES, très éloigné de la base, des personnes qui animent les formations, des collègues dans les laboratoires. Certains ne manquent pas d'y voir un doublon ; une réflexion doit être menée sur les compétences qui vont lui être dévolues, et la question doit être posée de l'efficacité et de la pérennité du soutien qu'il pourra apporter aux initiatives individuelles ; on ne peut pas éviter un certain scepticisme.

**Mme LE JEUNE** répond qu'une discussion est engagée depuis deux ans avec les Vice-présidents, en charge des relations internationales, des établissements membres du PRES, afin de définir le rôle de chacun. Le PRES doit apporter un soutien aux actions internationales des écoles doctorales, en produisant des outils de valorisation et d'attractivité.

**LE PRÉSIDENT** remercie **Mme LE JEUNE** pour sa présentation.

#### **POINT 4 : POLITIQUE DE L'UNIVERSITÉ EN DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PRÉVENTION DES RISQUES**

##### **POINT 4.1 : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SERVICE UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (SUMPPS)**

**LE PRÉSIDENT** donne la parole à **Mme BIACABE**, responsable du SUMPPS.

**Mme BIACABE** présente le rapport annuel d'activité du SUMPPS pour l'année universitaire écoulée, qui a vu la mise en place du projet de service présenté au Conseil d'administration le 1<sup>er</sup> octobre 2010. Le service accueille de plus en plus d'étudiants, ce qui a conduit à renforcer l'accueil avec un agent supplémentaire : douze mille ont été reçus au cours des 38 semaines de l'année universitaire. De nouvelles stratégies et démarches ont été mises en œuvre en matière de promotion de la santé de manière à les impliquer plus efficacement.

L'Université est de ces établissements, devenus minoritaires, qui font passer aux étudiants une visite médicale obligatoire ; les enseignants doivent d'ailleurs leur permettre d'y assister. Le service est également centre de vaccination pour les étudiants en situation de précarité ou n'ayant pas de médecin traitant, par convention avec le CHU. Les étudiants étrangers étaient reçus dans le cadre d'une convention avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), qui malheureusement vient de la dénoncer pour des raisons financières.

**Mme BIACABE** constate une hausse de la fréquentation des consultations en gynécologie, en nutrition, ou de sophrologie qui s'adresse à des étudiants en situation de stress ne relevant pas d'un suivi psychologique ou psychiatrique. Une consultation d'aide au sevrage tabagique, mise en place récemment, devrait monter en puissance. Les psychologues et psychiatres ont vu 11% d'étudiants en plus, augmentation probablement due au fait que le service est mieux connu grâce aux échanges avec les enseignants et les services de scolarité, qui signalent les étudiants en souffrance psychique.

Le Centre de santé, consultation de médecine générale de premier recours, a commencé son activité en février avec l'équivalent d'un médecin par jour. La forte demande fait que l'on pourrait déjà en avoir deux : à fin septembre, 230 consultations ont déjà été dispensées. Des conventions ont été passées non seulement avec les mutuelles étudiantes traditionnelles, LMDE et SMEBA, mais également avec la Mutualité française ce qui a ramené une centaine de mutuelles, beaucoup d'étudiants étant affiliés à celle de leurs parents. Cela se traduit par un accroissement des remboursements au service, aucune avance n'étant demandée aux étudiants.

**Mme BIACABE** présente le travail accompli pour améliorer la qualité du service rendu, qui est l'un des aspects du projet de service, notamment à partir du référentiel de la Haute autorité de santé, pour mettre en commun et échanger les bonnes pratiques, pour standardiser des visites médicales.

Le SUMPPS renforce ses actions de promotion de la santé, par exemple en matière d'alimentation des étudiants dans le cadre d'un partenariat avec le CROUS. Des ateliers de cuisine sont organisés, qui n'ont pas seulement un but d'éducation à la nutrition mais visent à rompre l'isolement des étudiants vivant en cité universitaire, dont les étrangers. L'Unité d'Enseignement et de Découverte "Acteurs de prévention" lancée l'année dernière avec le soutien actif du Vice-président CEVU et le département Culture et Initiatives, en partenariat avec l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS), s'est révélée une expérience très positive dans laquelle les étudiants se sont particulièrement investis. Ils ont apprécié la liberté qui leur a été laissée dans le choix du thème de santé et de prévention, et le mode d'expression. La formation au secourisme a également eu un succès certain, puisque 205 étudiants l'ont suivie.

**Mme BIACABE** explique que les consommations d'alcool ou de stupéfiants, déclarées par les étudiants, apparaissent stables et celle du tabac en diminution. Le SUMPPS, partenaire de la Charte sur la vie nocturne, travaille avec la Ville de Nantes sur la prévention de l'alcoolisation massive en proposant aux étudiants membres des Bureaux des étudiants et des associations des formations d'une demi-journée sur la réduction des risques en milieu festif. Ce phénomène est très marqué en licence, mais diminue de manière nette à partir du master ; de même les étudiants de santé s'alcoolisent beaucoup jusqu'en quatrième ou cinquième année. Ce sont des épisodes aigus, même si la dépendance peut exister chez certains étudiants. Ils ne boivent pas plus que leur parents, et pas de la même façon : ils le font plus sur la voie publique, ce qui les rend plus facilement repérables.

Une enquête de satisfaction a été réalisée par une étudiante en santé publique et sociologie en stage au SUMPPS, originaire de Bordeaux, dont les résultats s'avèrent tout à fait positifs, quand bien même sa réalisation in situ amène un biais dit "de courtoisie".

**Mme BIACABE** décrit l'activité du Service social, depuis trois ans en constante augmentation, due à l'accroissement de la précarité étudiante, pas seulement chez les étudiants étrangers. Beaucoup de demandes d'aide financière urgente sont faites sur le site de Saint-Nazaire. Le ratio obtenu de 1,83 entretiens est insuffisant pour assurer un suivi correct d'un étudiant ; parfois plus de trois entretiens seraient nécessaires. Le service a financé un demi-poste d'assistante sociale supplémentaire sur ses fonds propres, mais il est déjà débordé.

Les assistantes sociales ont également participé au guichet unique, à l'accueil des étudiants avec la ville de Nantes, ont mis en place un atelier de gestion budgétaire. Le partenariat avec le CROUS a été renforcé. Il faut parvenir à éviter une compétition entre les étudiants pour l'obtention des chambres, notamment aux dépens des étudiants étrangers, qui quelquefois dorment dans la rue. Cela a justifié la mise en place d'un dispositif d'urgence, proposant des nuitées dans deux hôtels à Nantes et à Saint-Nazaire et deux chambres réservées en cité universitaire. Une augmentation du nombre d'étudiants étrangers dans les consultations sociales est également notée.

**Mme BIACABE** indique ensuite que le nombre d'étudiants en situation de handicap accueillis à l'Université est en augmentation importante (+21%), avec beaucoup d'étudiants souffrant de troubles du langage comme la dyslexie ou la dysorthographe, mieux reconnus. Elle s'efforce, avec **M. BRUNAT**, responsable technique chargé de l'accueil des étudiants handicapés à l'Université de Nantes, de rencontrer les responsables d'UFR, afin d'organiser et aménager les scolarités pour l'accueil des étudiants en handicap psychique, malgré les préventions compréhensibles de certains personnels administratifs. Des formations à l'accueil des personnes en situation de handicap sont mises en place. Le Relais Handicap de l'Université a reçu un prix de l'innovation "Handifriends" en 2011, récompensant l'adaptation d'un logiciel à reconnaissance vocale destiné aux étudiants malentendants, en partenariat avec la Mission Handicap d'IBM.

L'implication, l'investissement et l'enthousiasme des équipes du SUMPPS ne doivent pas masquer certaines difficultés et contraintes, dans un contexte de changement de stratégies et d'orientations, comme par exemple le développement en Centre de santé pour des personnels habitués à n'intervenir qu'en prévention. Il est important d'obtenir la participation des étudiants aux actions de prévention, qu'elle soit reconnue et valorisée par les composantes. L'aménagement prévu des bureaux supplémentaires en 2012 devrait permettre d'améliorer les conditions de travail dans le service et la qualité du service.

**Mme BIACABE** souligne l'importance du soutien que la Présidence apporte au SUMPPS, grâce à quoi l'Université de Nantes est parmi les plus performantes pour ce qui est de l'accès aux soins des étudiants. Elle rappelle également le rôle important du CEVU et du Service de la vie étudiante, ainsi que celui des représentants étudiants qui sont très sollicités et très présents.

**LE PRÉSIDENT** remercie **Mme BIACABE** pour l'action qu'elle mène à la tête du SUMPPS et la présentation très complète qu'elle en a faite.

#### **POINT 4.2 : PRÉSENTATION DU RAPPORT 2010 SUR L'ÉVOLUTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DES RISQUES POUR LES USAGERS ET APPROBATION DU PROGRAMME 2011 DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DES RISQUES POUR LES USAGERS**

**LE PRÉSIDENT** donne la parole à **M. LE GAC**, Ingénieur Hygiène et sécurité et secrétaire du Comité d'hygiène et de sécurité.

**M. LE GAC** rappelle que le Rapport 2010 sur l'évolution des risques professionnels et des risques pour les usagers et le Programme 2011 de prévention des risques professionnels et des risques pour les usagers ont été présentés au Comité d'hygiène et de sécurité le 27 mai 2011 et au Comité technique paritaire le 19 septembre 2011.

Pour ce qui est du bilan 2010, il rappelle quelques chiffres, et notamment, du point de vue de la présentation des risques professionnels, le nombre total d'unités professionnelles soit 131. Une maladie professionnelle a été reconnue ; 19 accidents de trajet et 33 accidents du travail ont été déclarés dont 17 ont donné lieu à un arrêt de travail, pour un total de 352 jours d'arrêt de travail. Les taux de fréquence et de gravité restent dans les moyennes calculées les dix dernières années et comparables aux chiffres d'organismes comme le CNRS.

**M. LE GAC** indique les sommes consacrées en 2010 à la prévention et souligne, pour ce qui est de l'amélioration de l'accessibilité, la mise en place d'un ascenseur pour l'accès aux locaux de l'administration de l'UFR Lettres et Langues pour 500 000 euros. Des travaux de mise en sécurité incendie ont été menés, ainsi que la mise en conformité des 67 ascenseurs de l'établissement.

Le Comité d'hygiène et sécurité a tenu 2 réunions et les Sections d'Hygiène et sécurité se sont réunies à 9 reprises ; les formations à l'hygiène et à la sécurité ont concerné 416 agents pour un budget d'environ 33 000 euros, y compris des achats de matériels, dans une fourchette haute par rapport à la moyenne des 10 dernières années.

**M. LE GAC** expose ensuite le Programme 2011 de prévention des risques professionnels et des risques pour les usagers, organisé suivant les trois axes organisationnel, technique et humain. Sur le plan organisationnel, il conviendra d'achever la mise à jour du document unique d'évaluation des risques dans chacune des unités de travail, de prévenir les risques psycho-sociaux, ce pour quoi un groupe projet et de

réflexion est mis en place. Il faudra aussi améliorer la prévention des conduites addictives, le groupe de travail mis en place en 2010 devant achever la rédaction des fiches de procédure "addiction", enfin de réaliser une opération "grand ménage" pilotée par la Mission Université 21. Une communication spécifique est programmée durant la Semaine européenne pour la réduction des déchets du 20 au 27 novembre 2011.

Sur le plan technique, les opérations immobilières comporteront des travaux lourds pluriannuels, comme par exemple la rénovation de 5 amphithéâtres de l'UFR Sciences et du campus Tertre, la construction du bâtiment CESAM avec un début des travaux en 2011, etc. Des actions ont été menées en santé et sécurité du travail, comme la mise en place d'un conteneur supplémentaire de stockage des produits dangereux à l'UFR Sciences, la restructuration d'un certain nombre de systèmes de sécurité incendie, ou l'amélioration de la sûreté sur les campus de la Roche sur Yon ou Tertre à Nantes.

Enfin, sur le plan humain, des actions de suivi médical et de mise en œuvre du plan de formation à l'hygiène et à la sécurité seront conduites, ainsi que la poursuite du plan ministériel "Amiante" démarré en 2005. L'Université de Nantes intègre dans l'ensemble de ses actions les orientations données par le Programme annuel de prévention 2010-2011 du Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que les propositions de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement. Ces documents sont joints en annexe au Programme 2011 de prévention.

**LE PRÉSIDENT** remercie **M. LE GAC** pour sa présentation et, en l'absence d'intervention, propose de passer au vote sur le Programme 2011 de Prévention.

**Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité avec 23 voix pour, le Programme annuel de prévention des risques professionnels et des risques pour les usagers de l'année 2011, joint en annexe.**

#### **POINT 4.3 : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ (MPPU)**

**LE PRÉSIDENT** donne la parole à **Mme CUDICINI**, responsable du Service de la MPPU.

**Mme CUDICINI** rappelle que l'objectif du service est de prévenir toute altération de la santé du fait du travail, en assurant un suivi médical des personnels par des visites médicales systématiques sur convocation et en menant des actions de prévention sur le lieu de travail. Le service prend ainsi en charge plus de 4 000 personnes : 3 733 personnels de l'Université, les doctorants contractuels et post-doctorants soumis à des risques professionnels, des étudiants stagiaires à la demande des laboratoires, les personnels de l'École centrale de Nantes et quelques personnels du CNRS à Saint-Nazaire.

En 2010, 981 personnes ont été vues en visite médicale systématique pour 1 246 convocations. 755 personnes ont été vues au titre de la surveillance médicale renforcée, qui concerne les personnels soumis à des risques professionnels, les travailleurs handicapés, les femmes enceintes souffrant de pathologies particulières, et les personnes en retour de congé maladie de longue durée. Le taux de participation est à peu près stable, à 68%, meilleur pour les personnels des UFR de Santé, de Sciences et de Technologie exposés à des risques, beaucoup moins bon pour les enseignants des autres secteurs.

**Mme CUDICINI** note la difficulté qu'il y a à recenser les doctorants relevant de son service, et la nécessité de solliciter à nouveaux les laboratoires afin qu'ils lui en adressent les listes. Elle rappelle qu'il est essentiel que les postes de travail des femmes enceintes exposées aux risques professionnels, cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, soient aménagés dès le début de la grossesse.

Les visites médicales occasionnelles représentent 10% des visites effectuées, tout agent pouvant solliciter un rendez-vous auprès du service de médecine de prévention sur son temps de travail. Les motifs de ces visites se répartissent entre des demandes d'aménagement de poste de travail hors statut travailleur handicapé, des demandes d'aménagement de poste de travail pour travailleur handicapé, un mal-être au travail et des reprises après congé maladie. Des examens complémentaires aux visites systématiques sont menés dans le service, notamment de dépistage, ainsi que des bilans biologiques.

À la suite des visites médicales, des aménagements des postes de travail, définitifs ou temporaires, peuvent être demandés, voire des changements de poste. Un certain nombre de personnels peuvent également être orientés vers le médecin traitant ou un spécialiste. Des vaccinations sont également réalisées, notamment contre la grippe saisonnière.

**Mme CUDICINI** ajoute qu'il y a eu, en 2010, deux reconnaissances de maladies professionnelles du type "trouble squelettique des membres supérieurs" (TMS) ; 81 personnes ont déclaré des symptômes apparentés TMS, pas forcément en relation avec l'activité professionnelle mais pouvant être invalidantes.

En 2010, 156 personnes, soit 16% des visites réalisées ont déclaré être concernées par les risques psychosociaux, contre 14,5% en 2009. Les facteurs de risques les plus cités concernent : l'organisation du travail, la charge de travail, la complexification des tâches, l'insuffisance de moyens

humains ; les difficultés relationnelles dans le travail ; le travail dans l'urgence, les pressions, les contraintes et échéances à respecter ; des plaintes de plus en plus nombreuses concernant l'envahissement par la messagerie électronique, également chronophage.

Les médecins de prévention constatent que les réorganisations imposées sans concertation préalable avec les personnels concernés sont sources de mal-être collectif. Il est important qu'un groupe de travail ait été mis en place, par l'Université, sur la prévention des risques psychosociaux.

**M. GUYOVIC** explique que le syndicat qu'il représente, l'UNSA-AI, a embauché au niveau national un psychologue spécialiste de ces problèmes, de plus en plus de collègues étant concernés. Il est important que le groupe de travail créé à l'Université se réunisse de manière régulière.

**Mme DURAND** souligne qu'il se réunit tous les mois.

**Mme MARTIN** souhaite savoir si les demandes d'aménagement de postes de travail sont en général suivies d'effet.

**Mme CUDICINI** répond qu'en général elles le sont ; les aménagements avec un financement du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPH) fonctionnent très bien grâce au relais de la Direction des ressources humaines (DRH). Pour les autres, un travail est mené avec les responsables de service, pour obtenir un aménagement ponctuel et la plupart du temps il n'y a pas de problème.

**M. DIAZ** ajoute que depuis le passage aux RCE, un agent de catégorie A a été nommé à la DRH pour assurer le suivi de ce type de situations. Il y a maintenant un circuit bien établi, il y a une réelle écoute et une attention réelle est portée à la situation des collègues concernés.

**LE PRÉSIDENT** remercie Mme CUDICINI pour sa présentation.

## **POINT 5 : POINTS CPCA**

### **POINT 5.1 : PRISE EN COMPTE DES RÉSERVES FORMULÉES PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

#### **POINT 5.1.1 : APPROBATION DE L'INTÉGRATION COMPTABLE DU PATRIMOINE IMMOBILIER REMIS EN DOTATION A L'UNIVERSITÉ, SELON LA MÉTHODE DES COMPOSANTS**

**Mme LE DREFF** rappelle que dans le cadre de la procédure globale de mise en qualité comptable des comptes de l'Université, il convient d'intégrer le patrimoine immobilier de l'Université dans ses comptes. Ce sujet avait déjà été débattu en CPCA, qui avait demandé des précisions sur l'impact d'une part sur le fonds de roulement et le budget de l'établissement, d'autre part sur la dotation aux amortissements. En outre l'estimation de certains biens par France Domaine avait paru déconnectée de la réalité.

Les réponses ont été apportées lors de la dernière CPCA : cette régularisation n'a pas d'incidences sur le budget, ni sur le fonds de roulement, ni sur la dotation aux amortissements. Il est possible d'interroger à nouveau France Domaine, puis le cas échéant d'intégrer les nouvelles estimations qui seraient faites. La CPCA a donné un avis favorable.

**LE PRÉSIDENT** rappelle que la notion de "remise en dotation" signifie que l'Université est titulaire de tous les droits et obligations du propriétaire, sauf de celui de vendre les éléments constitutifs du patrimoine immobilier, qu'elle n'aurait qu'en cas de dévolution. En l'absence d'intervention, il propose de passer vote.

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité avec 24 voix pour,**

- **approuve la comptabilisation des bâtiments et terrains selon l'évaluation de France Domaine réalisée en valeurs vénale en date du 31/12/2009 (Annexes 1.1 et 1.2 ci-jointes).**
- **approuve les opérations apportées à l'actif suite à l'intégration en valeurs vénales (Annexe 2 ci-jointe).**
- **approuve le changement de méthode relative à la comptabilisation des actifs par l'utilisation des composants :**
  - **le nombre et la nature des composants,**
  - **les ratios de leur décomposition (en l'absence d'un ou plusieurs composant(s), la ou les valeur(s) correspondante(s) sont intégrées dans le composant « structure et ouvrages assimilés » de l'immeuble concerné),**

- les durées d'amortissement des biens neufs,
- les durées résiduelles d'amortissement pour les bâtiments de l'Université :

Nature du composant	Durée d'amortissement (bien neuf)	Durées résiduelles d'amortissement	Ratio de décomposition
Structure et ouvrages assimilés	50 ans	Pour les 87 bâtiments évalués et comptabilisés, le détail de ces durées est proposé en <b>annexe jointe</b>	77.7 %
Menuiseries extérieures	25 ans		3.3 %
Chauffage collectif	25 ans		3.2 %
Etanchéités	15 ans		1.1 %
Ravalement avec améliorations	15 ans		2.1 %
Electricité	25 ans		5.2 %
Plomberie, sanitaire	25 ans		4.6 %
Ascenseurs	15 ans		2.8 %

#### POINT 5.1.2 : APPROBATION DE LA PRISE EN COMPTE DE LA DÉPRÉCIATION DU COMPTE 267 « CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS »

**LE PRÉSIDENT** explique qu'il s'agit de régulariser le compte 267 « créances rattachées à des participations » correspondant à la prise de participation de l'Université de Nantes en 1988 dans le Syndicat mixte pour la réalisation d'établissements de recherche et d'enseignement supérieur (SMERES). Il était porté par le département, et son objet était l'équipement informatique de deux sites, l'un dépendant de l'École polytechnique de l'Université de Nantes, l'autre de l'École centrale. Ce syndicat ayant été dissout par arrêté préfectoral du 30 janvier 2006, la dépréciation totale de sa valorisation dans les comptes doit être constatée. Cette opération nécessite une délibération du Conseil d'Administration afin d'enregistrer une dépense de fonctionnement de 287 887,56 euros au compte 675 « valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés ».

**M. GUILLOPÉ** note que l'Université a fait preuve de prudence sur la question de l'intégration comptable du patrimoine immobilier en s'assurant qu'il n'y avait pas de conséquence autre que d'affichage. Il souhaite intervenir sur les incidences du rattachement des charges et des produits au bon exercice, demandé à l'occasion de la certification des comptes et dont l'exemple emblématique concerne les droits d'inscription, rattachés pour 60% de leur montant à l'année n et 40% à l'année n+1. Un courrier a été diffusé début septembre aux directeurs de composantes, avec un paragraphe relatif aux contrats de recherche, qui constituent une part importante des ressources propres de l'Université, expliquant que pour ceux dont la durée était supérieure à un an, les recettes et les dépenses seraient désormais rattachées à l'exercice de la fin du contrat ; le destin du montant du contrat qui n'aurait pas été dépensé n'est pas précisé.

Des directeurs de laboratoires ont fait part de leur préoccupation. La situation actuelle est qu'un contrat est signé pour deux, trois ou quatre ans et qu'à la fin les dépenses s'avèrent ne pas avoir toutes été réalisées ; il est de coutume qu'elles puissent être automatiquement reportées pendant deux ou trois ans. La question qui se pose avec l'application de la nouvelle règle de rattachement, est de savoir si cette période post-contrat est maintenue ; il est nécessaire que ce point soit clarifié et que le Conseil d'administration prenne une décision en ce sens.

**LE PRÉSIDENT** répond qu'il n'y a plus de report automatique, conformément à ce qui avait été convenu. Ce point mérite d'être éclairci et expliqué à l'ensemble des collègues, compte tenu des ambiguïtés et interprétations possibles.

**M. BRANCHEREAU** explique qu'en matière de contrats de recherche, auparavant les recettes supérieures aux dépenses faisaient office de report de crédit. Cette pratique est maintenant interdite par la réglementation : il faut rattacher les charges et les produits à l'exercice. Sur la durée du contrat, il n'y aura plus de report de crédit mais gestion d'un en-cours, qui permettra à la fin de l'exercice de faire l'équivalent d'une recette à la hauteur des dépenses.

Mais la question de la gestion du bénéfice à la fin du contrat demeurera. L'année dernière, un système de fonds de garantie a été mis en place, pour permettre aux laboratoires de retrouver le bénéfice des contrats d'un exercice sur l'autre. Cette pratique ne pose pas de problème en investissement : le bénéfice peut être versé au fonds de roulement, qui peut financer l'investissement. Il y a par contre une difficulté réglementaire avec les bénéfices générés par les contrats de recherche, qui serviraient le cas échéant à financer des dépenses de fonctionnement et de personnel ; le système de fonds de garantie se révèle ne pas être une solution appropriée.

Sur la régularisation du compte 267, **LE PRÉSIDENT** précise que la CPCA a donné un avis favorable et, en l'absence d'autre intervention, propose de passer au vote.

**Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité avec 23 voix pour, l'écriture de régularisation du compte 267 "créances rattachées à des participations", pour un montant de 287 887,56 euros.**

## **POINT 5.2 : APPROBATION DE LA TRANSFORMATION ET DE LA PUBLICATION D'EMPLOIS**

**Mme LE DREFF** explique que la révision des effectifs est un moment stratégique de la vie de l'établissement, dans un cadre très particulier cette année, lié à l'évaluation de l'AERES, à la dynamique du Grand emprunt, à la participation à deux Labex, et au prochain quinquennal. À tout cela s'ajoute la constante du sous-encadrement de l'Université. En volumétrie, 115 postes d'enseignants et enseignants sont vacants, dont 32 postes de professeurs, 61 de maîtres de conférences et 22 d'enseignants du second degré.

Les objectifs sont d'accompagner les deux Labex dans lesquels l'Université est impliquée ; de soutenir les axes émergents comme la filière Europe et le Quartier de la création et le Gérontopôle ; d'accompagner les équipes nouvelles issues de la restructuration de la recherche, notamment à l'IRFFLE ; d'éviter un automatisme de publication ; enfin de poursuivre le redéploiement interne, afin d'essayer d'équilibrer les taux d'encadrement dans l'établissement.

L'obtention du Labex Mer nécessite le renforcement du pôle Mer et littoral : un poste de professeur est fléché en Économie de la mer, et un poste de maître de conférences est fléché en Droit de l'environnement marin, rattaché au laboratoire CDMO. Le Labex Store-Ex amène un redéploiement et rehaussement d'un poste de maître de conférences en poste de professeur, autour du stockage des énergies, le laboratoire de recherche étant l'Institut des matériaux de Nantes.

**Mme LE DREFF** poursuit avec le soutien aux axes émergents. En ce qui concerne la filière Europe, une chaire philosophie de l'Europe est d'ores et déjà soutenue par le Conseil régional et Nantes Métropole. Il est proposé de publier en 2012 un poste de maître de conférences fléché par l'UFR de Droit en Sciences politiques de l'Europe, dont le laboratoire de rattachement sera DCS, et un poste de maître de conférences issu d'un redéploiement, en soutien à cette filière mais qui sera publié en 2013.

Pour le Quartier de la création, le rehaussement d'un poste de maître de conférences en poste de professeur est proposé, dans le domaine "Pratiques culturelles numériques et médias", rattaché au laboratoire CAPHI. En ce qui concerne le Gérontopôle, il est proposé de rehausser un poste de maître de conférences en professeur, dans le cadre d'une promotion interne d'un enseignant-chercheur qui doit prendre en charge l'animation et la structuration des recherches universitaires autour de cette thématique.

Les restructurations recherche font suite à l'évaluation "C" de deux laboratoires de l'établissement. L'un est le laboratoire de Langues CERCI, évalué C à deux reprises, dont l'un des axes a bénéficié d'une bonne évaluation. Il s'agit donc de soutenir une future équipe d'accueil : "Construction discursive des représentations linguistiques et culturelles et Didactique", par un poste de professeur qui est prêt pour deux ans à l'IRFFLE, provenant de l'UFR Psychologie.

**Mme LE DREFF** précise que le refus de l'automatisme des publications s'est traduit cette année par des gels de postes, procédure assez exceptionnelle dans l'établissement. Quatre composantes sont concernées : l'UFR Psychologie, pour un poste de professeur et un de maître de conférences en attente de restructuration d'un laboratoire à la suite de l'évaluation AERES ; l'UFR Langues, pour six postes, composante sous-encadrée de l'établissement mais en restructuration et qui n'a pas de Direction ; l'IUFM pour trois postes et l'UFR Lettres et langages pour un poste, en attente d'une réflexion commune et d'un projet sur la filière Éducation et formation.

La poursuite de la politique de redéploiement interne concerne : trois postes de second degré : un pour l'EMN-IAE, un pour l'UFR Langues fléché sur "LEA Droit" et un dernier pour l'IUT de La Roche sur Yon ; trois postes de maîtres de conférences : un pour l'EMN-IAE, un pour l'UFR Droit, un pour l'UFR Sciences. Ils proviennent de Sociologie, qui a tenu compte de la baisse du nombre de ses étudiants et a proposé deux postes au redéploiement ; le troisième poste vient de l'IUFM.

Sur 115 postes, il est donc proposé d'en publier 92, certains postes vacants, en dehors de ceux qui sont gelés, pouvant être déjà occupés soit par des ATER, soit par des professeurs invités : 23 postes de professeurs, 47 de maîtres de conférences et 22 de second degré.

**Mme LE DREFF** procède à la lecture du tableau récapitulatif des emplois d'enseignants-chercheurs et d'enseignants vacants ou susceptibles de l'être joint en annexe au procès verbal.

Concernant la filière "Portugais", **M. QUINTIN**, en dehors de toute polémique, attire l'attention sur la proposition de geler pour un an puis de redéployer vers la filière de LEA le poste d'un professeur et de transformer en PRAG le poste d'un maître de conférences, occupés par deux enseignants-chercheurs parti ou partant à la retraite. Cette décision engagerait l'Université et la filière de manière définitive, et à terme il n'y aura plus aucun enseignant-chercheur dans cette discipline ; ce serait le seul département du CIL dans cette situation. Cette langue serait ramenée à un niveau inférieur à celui du Russe ou du Chinois.

**Mme LE DREFF** estime que l'on doit se poser la question du maintien d'un département qui ne serait composé que d'un enseignant-chercheur, quand bien même il est tout à fait légitime de maintenir un enseignement de Portugais. Ce département a été mis en place en 1995, mais malgré le développement des relations avec le Brésil, il n'a pas trouvé son public. Il n'y a pas eu de dynamique en direction du secondaire pour préparer des jeunes à s'y inscrire ; le bassin de recrutement est très faible.

**M. LANG** ne souhaite pas que l'Université de Nantes devienne le refuge de toutes les filières à faible effectif, comme c'est déjà un peu le cas vis-à-vis des autres Universités des Pays de la Loire ; il ne faudrait pas qu'il, en soit de même vis-à-vis des établissements bretons. Une carte des très faibles effectifs est en cours d'élaboration, au niveau du Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique (RUOA) ; Rennes II ayant par exemple une position très ferme à leur égard. La licence monolingue "Portugais" a accueilli chaque année, en moyenne sur 16 ans, 6,4 étudiants ; sur les 6 dernières années : 2,57.

**M. GIRARDEAU** estime que, du point de vue de la recherche, le Portugais n'est pas un axe stratégique pour l'Université. Il paraît approprié de transformer des postes d'enseignants-chercheurs en poste d'enseignants là où les thématiques et la stratégie de la recherche ne sont pas définies clairement.

Concernant l'IUFM, **Mme LE DREFF** explique qu'il est proposé de publier le poste de professeur, destiné à prendre la direction du master "professeur des écoles", avec une discussion à avoir sur son profil en enseignement et en recherche. Il est proposé de geler les postes de maîtres de conférences n° 0175, 0176 et 0189, en attente d'une véritable réflexion et d'un plan stratégique sur une filière éducation et formation. Il est également proposé de redéployer un poste d'enseignant en mathématiques à Laval, un en anglais au Mans et un poste pour l'animation académique du site de La Roche sur Yon.

En ce qui concerne le poste de professeur, **M. HEICHETTE** se réjouit de voir prise en compte la nécessité de trouver un relais pour le pilotage du master MEEF, très important, qui réunit plus de 500 étudiants et est co-habité avec les deux autres Universités des Pays de la Loire. Ce poste est un enjeu pour la formation des enseignants à l'Université de Nantes. Mais le vivier de recrutement en 70<sup>ème</sup> section, où il est proposé, est relativement limité : dans la campagne 2010, au niveau national, un certain nombre de postes n'ont pas pu être pourvus. La direction de l'IUFM avait donc demandé au laboratoire concerné de définir un profil enseignement relativement ouvert, ou ouvert en formation. Le profil recherche reçu la veille au matin a été retravaillé, mais il reste centré sur un seul axe qui présente une certaine fermeture et obère les chances de recruter quelqu'un. Un élargissement du profil recherche le permettrait plus sûrement, d'autres axes développés au Centre de recherche en éducation de Nantes (CREN) étant susceptibles d'intéresser d'autres collègues.

L'articulation profil formation / profil recherche n'apparaît pas acceptable, le premier étant relativement ouvert, le second relativement fermé. Il convient que la publication du poste soit validée avec la réserve que le profil recherche soit élargi à d'autres problématiques que celle de l'apprentissage des langues, quitte à aller vers des doubles profilages. Il y a un risque réel de non-recrutement, ou de procéder à un recrutement qui ne serait pas efficient au regard des besoins de la composante et du besoin exprimé d'un professeur spécialiste des apprentissages et des enseignements à l'école, notamment à l'école primaire.

**M. LE MAREC**, sur le poste de professeur, rappelle qu'une discussion avait déjà eu lieu l'an dernier. Depuis près de deux ans, la direction du CREN, important laboratoire classé A, a reconsidéré sa gouvernance et repensé la manière de définir les profils. Le laboratoire développe plusieurs axes, et il est nécessaire d'équilibrer les différentes équipes notamment en termes de poste de professeur des

Universités. Le conseil de laboratoire avait ainsi mis en place une commission de rédaction des profils de recherche, qui se réunissait ensuite au sein d'une commission mixte avec l'IUFM pour harmoniser les profils enseignement et recherche.

Cette année, un accord a été trouvé pour quatre postes et un désaccord est apparu sur le poste de professeur. Il s'agit de celui du directeur du CREN, qui a été la cheville ouvrière de la réorganisation de cette gouvernance, parti pour des raisons personnelles. Il laisse une situation importante à gérer, en particulier sur l'un des axes du laboratoire, l'axe 2, important du point de vue de la recherche, concernant un projet phare au niveau français sur la question du plurilinguisme. Le laboratoire a fait le choix prioritaire d'un profil axe 2, certes élargi au maximum, non seulement 70<sup>ème</sup> section mais également 7<sup>ème</sup> et y compris des profils qui seraient intéressants, c'est-à-dire axés enseignement et apprentissage, mais qui viennent de certaines sections comme les 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>èmes</sup>, les sections des langues d'une façon générale. Se faisant porte-parole du laboratoire, il précise que c'est une priorité à laquelle il ne renoncera pas.

**M. GIRARDEAU** relève que les laboratoires de Sciences humaines et sociales, au-delà de la question de leur notation A ou B, manquent souvent de visibilité internationale, mais que la thématique concernant le plurilinguisme n'est pas dans ce cas. En sa qualité de Vice-président du conseil scientifique, il estime nécessaire de soutenir cette thématique. Il convient de bien flécher le poste, à savoir en recherche le plurilinguisme, et en formation le pilotage du master Métiers de l'enseignement et de la formation. S'il n'y a pas de candidat satisfaisant, le poste sera remis à la publication l'année d'après jusqu'à ce que l'on puisse recruter le meilleur.

**M. HEICHETTE** répond que l'IUFM ne peut pas prendre le risque de n'avoir personne capable de piloter le master MEEF dès l'année prochaine, dans un environnement mouvant. Sur les postes de maîtres de conférences, il juge utile d'avoir un secteur "éducation et formation" lisible et visible au sein de l'Université et que c'est un virage important à prendre. Mais on ne peut pas ignorer la nécessité de mettre des enseignants compétents face aux étudiants.

Sur la forme et sans esprit de polémique, il regrette de découvrir tardivement qu'il soit question de gel de poste ou de redéploiement. Sur le fond, la réforme de la mastérisation suppose de disposer d'un certain nombre d'enseignants-chercheurs ; or sur le périmètre de Nantes et La Roche sur Yon, on dénombre 2 professeurs, 25 maîtres de conférences, 2 ATER et 2 enseignants-chercheurs "habilités à diriger les recherches" (HDR), face à 500 étudiants en MEEF. Il y a un à un un décalage qui entraîne des difficultés sur le terrain à encadrer et à assurer un certain nombre de formations, et à encadrer notamment les mémoires de master, qui ont un aspect professionnel mais font appel aux outils et méthodes de la recherche.

La vraie question est celle de la place et de la nature de la formation des enseignants à l'Université de Nantes, qui a besoin d'une dimension de recherche si elle veut devenir universitaire et professionnelle. Aussi faut-il que soit validées les demandes de recrutement formulées par sa composante ; il y a une certaine inquiétude pour la rentrée prochaine sur la question de ces quatre postes de maîtres de conférences.

Sur la forme **Mme LE DREFF** reconnaît que le document n'était effectivement pas finalisé au moment de la réunion des directeurs de composantes. Sur le fond, il est clair que les masters vont évoluer car la situation n'est pas tenable ; le concours est mal positionné et cela n'a pas beaucoup de sens d'accepter en master 500 étudiants, quand on peut s'interroger sur le nombre d'entre eux qui réussiront le concours. La mastérisation, les masters vont évoluer, de même que le paysage régional, et l'on peut se demander si cela a du sens d'accueillir 30 personnes dans le master "professeur des écoles" à Laval, et s'il ne serait pas plus pertinent de se rapprocher de l'Université du Maine. En outre d'autres collègues que ceux de l'IUFM doivent intervenir dans ces formations si on veut assurer une certaine pluridisciplinarité. C'est déjà le cas, mais insuffisamment.

**LE PRÉSIDENT** rappelle que la même discussion sur l'évolution des flux d'étudiants, avait eu lieu l'année précédente. Le paysage reste mouvant : cela impose de ne pas prendre de décision irrémédiable.

Sur l'exemple de Laval, **M. HEICHETTE** répond qu'il a pris soin de se focaliser sur le périmètre de Nantes et La Roche sur Yon et qu'il ne faut pas confondre les problématiques du premier degré et celles du second degré. Il estime avoir joué le jeu de la maîtrise des flux d'étudiants, ce pour un concours pour lequel il y aura in fine 50% de postes en plus que ce qui avait été prévu.

**M. LE MAREC** fait observer que le poste redéployé avait été demandé en didactique des langues depuis deux ans par les collègues dans toutes les instances de l'IUFM.

**M. TRESPEUCH** demande des précisions sur le redéploiement des PRAG de Laval, car il a le sentiment que l'idée de l'Université de Nantes est de ne plus y avoir de personnels pour que leur travail soit fait par ceux de l'Université du Maine.

**LE PRÉSIDENT** répond par l'affirmative mais précise que les postes ne sont pas donnés à l'Université du Maine.

**Mme LE DREFF** ajoute que les présidents des trois Universités des Pays de la Loire ont convenu, dans le cadre d'une réunion consacrée à la formation des enseignants, d'évoluer vers un institut interuniversitaire de la formation des enseignants, avec l'idée que chacune des Universités apportera sa contribution. Quand l'Université de Nantes retire un poste de PRAG du site de Laval, parallèlement l'Université du Maine doit s'investir dans la formation des enseignants.

**M. HEICHETTE** note qu'une des difficultés tient à ce que l'on est encore dans un entre-deux et que le projet interuniversitaire, qu'il défend, n'a pas encore abouti. Tous les dysfonctionnements que l'on constate, financiers, budgétaires, pédagogiques, etc. découlent de cette situation.

**M. MAURAS** ne comprend pas le redéploiement du poste de maître de conférences et estime qu'il mériterait plus d'explications.

**M. LE MAREC** souhaite que le poste en didactique des langues et qui a été mis en redéploiement soit publié, car il ne rentre pas en concurrence avec le domaine des sciences de l'éducation.

**Mme LE DREFF** détaille la fin du tableau de révision des effectifs, concernant les autres composantes.

**M. GUILLOPÉ** se réjouit que cette discussion ait lieu non pas en Conseil restreint, mais en formation plénière, car elle engage l'avenir bien qu'elle soit construite sur le passé. La campagne de 2011, lors de laquelle 70 postes ont été concernés par un recrutement, a été marquée par une diminution du nombre de candidat que l'on constate également au niveau national. Pour certains concours, le nombre de candidats a été excessivement réduit, parfois nul. Le problème du vivier de recrutement se pose, mais également de l'attractivité de l'Université, même si globalement l'Université de Nantes s'avère attractive. Cette campagne 2011 apparaît donc comme un succès et il faut faire en sorte qu'il en soit de même en 2012.

La présentation stratégique faite aujourd'hui, le travail effectué dans les composantes et entre celles-ci et les composantes, voire entre les différentes composantes pour les redéploiements ont été très utiles. Des propositions de gels ont été faites, mais aussi de recrutements anticipés sur des postes éventuellement libérés par des disponibilités ou des détachements. Il s'agit d'une démarche nouvelle et utile, même si elle peut entraîner des surcoûts. Il convient maintenant de s'attacher à l'examen approfondi des fiches de postes à l'occasion d'un Conseil d'administration en formation restreinte, et il ne faut pas s'interdire le cas échéant, en l'absence d'accord entre collègues, de geler des postes afin de construire sur des bases saines, comme l'impose d'ailleurs la situation de concurrence.

**M. POUZAINT** juge qu'il serait intéressant d'avoir une discussion sur les cartes de formation et de disposer de données chiffrées relatives aux flux d'étudiants, aux heures complémentaires, afin de les croiser avec des objectifs de formation et d'engager une réflexion sur les choix de postes à publier ou à geler.

**LE PRÉSIDENT** note que les collègues qui seront recrutés arriveront au moment de l'ouverture de l'offre de formation du nouveau quinquennal, qui est encore en discussion avec le Ministère. Les postes qui ont été gelés concernent des domaines qui connaissent des réorganisations, tant en recherche à la suite des évaluations de l'AERES, qu'en formation.

**M. MAURAS** relève l'extrême prudence de la politique d'emploi proposée et estime qu'il subsiste des éléments contradictoires. La notion de redéploiement gelé s'avère difficile à comprendre, comme lorsqu'un poste est redéployé vers l'UFR Droit sans être publié, pour ne pas publier en même temps deux postes sur le même profil Europe. On fait ainsi passer deux messages contradictoires, qui peuvent faire penser que le redéploiement n'était pas si urgent. Par ailleurs, des informations circulent sur une diminution de 1,5% du plafond d'emplois qui pourrait être imposé aux Universités à l'occasion du vote du budget de l'État.

**Mme LE DREFF** répond qu'il lui paraît raisonnable de ne pas publier deux postes sur le même profil la même année quand bien même on sait que la composante aura besoin de ces deux postes. En outre, le poste pourra être occupé par un ATER. Sur la question du plafond d'emploi, sa diminution n'aurait pas de signification concrète, les Universités n'ayant de toute façon pas les moyens financiers de l'atteindre.

**LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote en prévoyant la publication d'un poste de maître de conférences en didactique des langues, en conséquence de quoi deux postes seraient gelés à l'IUFM au lieu des trois initialement prévu.

**M. GUILLOPÉ** fait part de ses réserves, cette proposition remettant en cause l'architecture globale et le choix fait de geler les postes en attendant que la question de filière formation et éducation soit éclaircie. Il y a en outre une discussion sur la manière de mobiliser dans une démarche transversale toutes

les ressources de l'Université ; des enseignants-chercheurs de l'UFR Langues sont tout à fait capables d'intervenir en didactique des langues.

**M. LE MAREC** répond qu'il s'agit justement, pour l'UFR, de travailler en relais et partenariat avec les collègues de l'UFR Langues, et qu'il s'agit de combler un manque criant, dénoncé depuis plusieurs années.

**LE PRÉSIDENT**, en l'absence d'autres interventions, propose un vote séparé sur le poste de maître de conférences en cause.

#### **Le Conseil d'administration**

- **approuve, avec 8 voix contre et 13 voix pour, la publication du poste de maître de conférences n°0164 (Didactique des langues) ;**
- **approuve avec 8 abstentions et 14 voix pour, les autres demandes de publications d'emplois vacants ou susceptibles de l'être, et de transformations d'emplois, concernant les enseignants-chercheurs et les enseignants, telles que détaillées dans le tableau joint en annexe :**
  - **23 postes de professeurs,**
  - **47 postes de maîtres de conférences,**
  - **22 postes d'enseignants du second degré.**

**Cette campagne de recrutement a vocation à permettre à l'établissement d'assurer ses missions de formation et de recherche mais aussi :**

- **l'accompagnement des projets du Grand emprunt et des Labex,**
- **le soutien aux axes émergents de l'établissement (Filière Europe, Quartier de la Création, Gérontopôle),**
- **l'accompagnement des équipes nouvelles issues d'une restructuration recherche,**
- **la poursuite de la politique de redéploiement interne.**

**Cette campagne 2012 prévoit qu'un certain nombre de postes sont gelés, notamment dans le cadre de restructuration recherche ou de composante.**

**Mme LE DREFF** présente les grandes lignes de la révision des effectifs des personnels BIATOSS. Un travail de mutualisation a été accompli, d'adaptation des personnes aux postes. Douze postes seront proposés, en diminution d'une trentaine par rapport à l'année précédente. Trois postes de catégorie C sont rehaussés en catégorie B ; en adaptation postes/besoins, 2 postes de statut d'Ingénieurs d'études (IGE) sont transformés en personnels de statuts de l'Administration scolaire et d'intendance (ASI) ; un personnel de catégorie A, deux de catégorie B et trois de catégorie C sont redéployés et enfin trois postes de bibliothécaires adjoints spécialisés sont gelés.

Mme BALADI ajoute que les documents joints évoquent trois filières : la filière des personnels Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF), la filière des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé qui sont de la compétence de gestion du Recteur, et enfin les personnels de la filière des bibliothèques qui relèvent d'une gestion ministérielle nationale. Les postes peuvent être vacants pour trois raisons : des mutations d'ores et déjà actées, des réussites aux concours, des départs à la retraite, effectifs ou annoncés. À la fin janvier, un certain nombre de postes seront publiés aux concours ITRF. L'objectif est de ne pas publier les postes qui, au jour de la clôture de l'application le 27 janvier 2012 ne seront pas vacants, pour ne pas publier des postes qui finalement ne s'avèreraient plus vacants du fait d'un agent qui changerait d'avis, par exemple sur sa date de départ à la retraite.

Concernant les concours, il convient de respecter des proportions entre concours internes et externes, d'autres recrutements étant imposés au niveau national, comme ceux de travailleurs handicapés (6% des effectifs globaux de recrutement), les recrutements dits PACTE (Parcours d'accès à la fonction publique pour des jeunes de moins de 26 ans, qui ont au maximum le niveau du bac). Les mutations peuvent être externes (sortantes ou entrantes) et internes ; ce mouvement est géré au printemps et au début de l'été au sein de l'établissement.

En l'absence d'intervention, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'administration approuve, avec 4 abstentions et 18 voix pour, les demandes de publications d'emplois vacants ou susceptibles de l'être, et de transformations d'emplois, concernant les personnels BIATOSS, telles que détaillées dans le tableau joint en annexe :**

- **12 postes sont ouverts au concours,**
- **6 redéploiements sont prévus,**

- **3 postes à l'IUFM sont gelés en attente de la restructuration de la filière interuniversitaire de formation des enseignants des premier et second degré.**

### **POINT 5.3 : APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS POUVANT OUVRIR DROIT A L'ATTRIBUTION DE LA PRIME DE CHARGES ADMINISTRATIVES OU DE LA PRIME DE RESPONSABILITÉS PÉDAGOGIQUES**

Mme LE DREFF rappelle que ce point a fait l'objet d'un avis favorable de la CPCA.

En l'absence d'intervention, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'administration approuve, avec 3 abstentions et 18 voix pour, les listes des fonctions pouvant ouvrir droit au bénéfice de la Prime de responsabilités pédagogiques ou de la Prime de charges administratives telles que décrites dans les annexes ci-jointes.**

### **POINT 5.4 : APPROBATION DES MODALITÉS DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ A L'UNIVERSITÉ DE NANTES**

Mme LE DREFF rappelle que ce point a fait l'objet d'un avis favorable du Comité technique paritaire et de la CPCA, qui a demandé que des précisions soient ajoutées sur la publicité sur le site de l'Université, et sur l'affichage de la composition de la commission de recrutement.

En l'absence d'intervention, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'administration approuve, avec 3 abstentions et 18 voix pour, les modalités de recrutement des enseignants du second degré telles que définies ci-dessous :**

**L'Université assurera la publicité des postes à pourvoir, sur l'application ministérielle Galaxie, ainsi que sur son site internet.**

**Des commissions *ad hoc* seront constituées, composées d'au moins :**

- un enseignant du second degré
- un spécialiste de la discipline concernée
- un membre de la composante d'affectation
- un enseignant-chercheur de l'établissement

**Au moins un enseignant-chercheur devra appartenir à une composante autre que la composante de localisation du poste ; un représentant de la Mission Langues sera associé pour les recrutements le nécessitant.**

**Le Président arrêtera la composition de chaque commission de recrutement sur proposition du Directeur de la composante concernée et désignera le président de la commission. La composition de chaque commission de recrutement fera l'objet d'un affichage, notamment dans les composantes concernées.**

**Ces commissions seront chargées d'examiner les dossiers et d'auditionner les candidats. Les dossiers retenus, classés le cas échéant par ordre de préférence, seront ensuite transmis au président de l'Université.**

**Par ailleurs, le président de la commission de recrutement rédigera un rapport sur le déroulement des opérations de recrutement, sur l'examen des dossiers et l'audition des candidats. Ce rapport sera transmis au Président de l'Université en même temps que la liste des candidats retenus.**

### **POINT 5.5 : APPROBATION DE LA RECRÉATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS NON TITULAIRES**

Mme LE DREFF rappelle que ce point a fait l'objet d'un avis favorable du CTP et de la CPCA.

En l'absence d'intervention, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'administration approuve, avec 3 abstentions et 18 voix pour, la recréation de la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires commune à l'ensemble des personnels non titulaires exerçant leur fonction à l'Université de Nantes et dont les règles de fonctionnement sont définies par l'établissement dans l'arrêté joint en annexe.**

### **POINT 5.6.1 APPROBATION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA PREMIERE ANNÉE COMMUNE AUX ÉTUDES DE SANTÉ**

Mme LE DREFF rappelle que ce point a fait l'objet d'un avis favorable du CEVU et de la CPCA.

En l'absence d'intervention, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'administration approuve, avec 3 abstentions et 18 voix pour, la Réglementation de la Première Année Commune aux Études de Santé (PACES) jointe en annexe à la présente délibération.**

#### **POINT 5.6.2 : APPROBATION DE DEMANDES DE CRÉATION DE FORMATIONS OU DE MODIFICATION DE RÉGLEMENTATIONS**

**Mme LE DREFF** rappelle que ce point a fait l'objet d'un avis favorable du CEVU et de la CPCA.

En l'absence d'intervention, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'administration approuve, avec 3 abstentions et 18 voix pour, les demandes suivantes :**

##### **Demandes de création de formations**

- **UFR 903 Odontologie : création d'une attestation de formation aux actes bucco-dentaires sous sédation consciente par inhalation de MEOPA**
- **UFR 901 Médecine : création du DIU « Coordonnateur de soins en gérontologie (gestionnaire de cas) »**

##### **Demandes de modification de réglementations**

- **UFR 901 Médecine :**
  - **Modification de la réglementation de la 2ème année du diplôme de formation générale en sciences médicales**
- **UFR 903 Odontologie :**
  - **Demande de modification des modalités de contrôle des connaissances des CES (Certificats d'études supérieures de chirurgie dentaire)**
  - **Modification de la maquette de l'attestation d'études universitaires en implantologie**
  - **Tableau d'équivalence entre PCEO2 et DCEO2**
- **UFR 911 IGARUN :**
  - **Demande de modification du DIU Développement durable appliqué**

**dont les dossiers sont joints en annexe et sous réserve que la réorganisation du service commun de la formation continue soit prise en compte dans la mise en place de la formation tant au point de vue organisationnel que financier.**

#### **POINT 5.7 : APPROBATION DE LA CHARTE RELATIVE AUX DIPLÔMES DÉLIVRÉS EN PARTENARIAT INTERNATIONAL**

**Mme LE DREFF** rappelle que ce point a fait l'objet d'un avis favorable du CEVU et de la CPCA.

En l'absence d'intervention, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'administration approuve, avec 3 abstentions et 18 voix pour, la Charte relative aux diplômes délivrés en partenariat international, jointe en annexe.**

#### **POINT 5.8 : APPROBATION DE LA CHARTE ANTI-PLAGIAT (point reporté)**

#### **POINT 5.9 : APPROBATION DU PROJET DE CRÉATION DE LA «PLATE-FORME RÉGIONALE DE FORMATION CONTINUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE» ET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS EUROPEEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

**Mme LE DREFF** rappelle que ce point a fait l'objet d'un avis favorable du CEVU et de la CPCA.

En l'absence d'intervention, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'administration, avec 3 abstentions et 18 voix pour,**

- **approuve le projet de « Plate-forme régionale de formation continue pour le développement durable » dont le budget prévisionnel s'élève à 932 272 € ;**
- **approuve le plan de financement prévisionnel pour les années 2011-2013 :**

<b>COÛT TOTAL DU PROJET 2011-2013</b>	<b>932 272 €</b>	<b>100%</b>
<b>Montant de la subvention européenne sollicitée</b>	<b>466 136 €</b>	<b>50%</b>
<b>Montant total des autres aides publiques – Nantes Métropole</b>	<b>35 000 €</b>	<b>3.75%</b>
<b>Part totale du maître d'ouvrage (répartition ci-après)</b>	<b>431 136 €</b>	<b>46.25%</b>
- <i>Université de Nantes</i>	<b>264 336 €</b>	<b>28.35%</b>
- <i>Partenaires : Université d'Angers, Université du Maine, CNAM Pays de la Loire, AFPA Pays de la Loire, réseau des CFA/CFPPA Pays de la Loire</i>	<b>166 800 €</b>	<b>17.90%</b>

- approuve le dossier de demande de subvention au Fonds européen de développement régional (FEDER) d'un montant de 466 136 euros, joint en annexe.

**POINT 5.10 : APPROBATION DE LA CONSITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC NANTES MÉTROPOLE EN VUE DES TRAVAUX DE SÉCURISATION DE L'IMMEUBLE DE GRANDE HAUTEUR DE L'UFR MEDECINE, ET DÉSIGNATION DES MEMBRES REPRÉSENTANTS DE L'UNIVERSITÉ A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AD HOC**

Mme LE DREFF rappelle que ce point a fait l'objet d'un avis favorable de la CPCA.

En l'absence d'intervention, LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

**Le Conseil d'administration, avec 3 abstentions et 18 voix pour,**

- approuve le principe de convention constitutive d'un groupement de commandes entre l'Université de Nantes et Nantes Métropole en vue de la rénovation de l'immeuble de grande hauteur (IGH) de l'UFR de Médecine, dont le projet est joint en annexe ;
- décide que les travaux seront réalisés sous réserve de disponibilité des crédits ;
- autorise le Président de l'Université à signer la convention constitutive du groupement ;
- désigne en qualité de représentant de l'Université à la Commission d'appel d'offres (CAO) :
  - le Vice-président en charge du Patrimoine, titulaire ;
  - le directeur de la Division du patrimoine immobilier, suppléant.

**POINT 5.11 : APPROBATION DE CONCESSIONS DE LOGEMENTS PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE ET DE CONVENTIONS D'OCCUPATION PRÉCAIRE**

Mme LE DREFF rappelle que ce point a fait l'objet d'un avis favorable de la CPCA.

En l'absence d'intervention, LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

**Le Conseil d'administration, avec 3 abstentions et 18 voix pour,**

- approuve les concessions de logement par nécessité absolue de service suivantes, au bénéfice de personnels de l'Université en fonctions à l'IUT de Nantes :
  1. un appartement de type 3, sis 2 avenue du Professeur Rouxel à Carquefou, d'une surface de 65,37 m<sup>2</sup>, au bénéfice d'un opérateur logistique, M. Christian JAVOURAY ;
  2. un appartement de type 3, sis 76 rue Gaston Turpin à Nantes, d'une surface de 65,25 m<sup>2</sup>, au bénéfice d'un opérateur logistique, M. Éric TARDIF ;
  3. un appartement de type 3, sis 78 rue Gaston Turpin à Nantes, d'une surface de 97,85m<sup>2</sup>, au bénéfice d'un agent d'accueil, Mme Marie-Noëlle HARROUET ;
  4. un appartement de type 3, sis 7 rue de Courson à Nantes, d'une surface de 88,58 m<sup>2</sup>, au bénéfice d'un technicien électricité, M. Fabrice BOISRAME.

Ces concessions comportent la gratuité du logement nu et l'occupant bénéficie d'une franchise des prestations accessoires, dont le montant a été plafonné par le Conseil d'administration dans sa délibération du 25 mars 2011 à un montant de 1 906 euros avec chauffage collectif et 2 540 euros sans chauffage collectif.

- approuve une convention d'occupation précaire jusqu'au 31 août 2012 conclue avec **M. Hakim CORNET**, portant sur un logement de type 6 sis 23 rue du Recteur Schmitt à Nantes, moyennant un loyer mensuel hors charges de 607 euros conforme à l'estimation de France Domaine, les charges et taxes étant à la charge de l'occupant.

#### **POINT 5.12 : APPROBATION DU PROJET DE RECHERCHE ReoC3, DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AFFÉRENTE, ET DE TARIFS**

**Mme LE DREFF** explique que les tarifs des plateformes (Médecine) ont été retirés, afin que la facturation de leurs prestations soit faite à coûts complets et intègre les frais d'entretien des bâtiments à la charge de l'Université.

**LE PRÉSIDENT** ajoute qu'à défaut, cela reviendrait ni plus ni moins à ce que l'Université subventionne parfois des sociétés de droit privé.

Pour les autres rubriques, **Mme LE DREFF** précise que la CPCA a rendu un avis favorable et propose de passer au vote.

**Le Conseil d'administration, avec 3 abstentions et 18 voix pour,**

- approuve le projet de recherche du **CREN ReoC3 « L'enseignement renforcé du Reo mā'ohi au cycle 3 comme prévention et lutte contre l'illettrisme »** et la demande de subvention d'un montant de 41 688 € au Fonds d'expérimentation pour la jeunesse du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ;
- approuve les tarifs détaillés dans les tableaux joints en annexe.

#### **POINT 6 : ÉLECTIONS**

##### **POINT 6.1 : ÉLECTIONS À LA CPCA**

##### **POINT 6.1.1 : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DU COLLÈGE B DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS À LA CPCA**

**LE PRÉSIDENT** explique qu'il s'agit de désigner un représentant du collège B des enseignants-chercheurs à la CPCA, à la suite du départ de **Mme FORTINEAU**. Sont éligibles les enseignants-chercheurs du collège B élus du Conseil d'administration ; sont électeurs tous les membres du Conseil d'administration et le scrutin est majoritaire à deux tours. Seule a été reçue la candidature de **M. GENTIL**.

**LE PRÉSIDENT** propose de procéder à l'élection.

Nombre de votants : 22

Suffrages exprimés : 22

Blancs ou nuls : 0

**M. GENTIL** : 22 voix.

**M. GENTIL** est élu.

##### **POINT 6.1.2 : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES ÉTUDIANTS À LA CPCA**

**LE PRÉSIDENT** explique qu'il s'agit de désigner un représentant des étudiants à la CPCA, à la suite du départ de **M. CHAUVET**. Sont éligibles les étudiants élus du CA ; sont électeurs tous les membres du Conseil d'administration. En l'absence de candidature, l'élection est reportée à un Conseil d'administration ultérieur.

##### **POINT 6.2 : ÉLECTIONS D'UN REPRÉSENTANT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS AU CONSEIL DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION**

**LE PRÉSIDENT** explique qu'il s'agit de désigner un représentant des enseignants-chercheurs au Conseil du service commun de la documentation afin de pourvoir un siège vacant. Sont éligibles les enseignant-chercheurs, enseignant ou chercheur appartenant à l'un des trois conseils de l'Université (CA – CEVU – CS) ; sont électeurs tous les membres du Conseil d'administration. Seule a été reçue la candidature de **M. ORANGE**, représentant des enseignants-chercheurs au Conseil scientifique.

**LE PRÉSIDENT** propose de procéder à l'élection.

Nombre de votants : 19

Suffrages exprimés : 10

Blancs ou nuls : 9

**M. ORANGE** : 9 voix

**M. ORANGE** est élu.

**POINT 6.3 : ÉLECTIONS D'UN REPRÉSENTANT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS AU CONSEIL DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION**

**LE PRÉSIDENT** explique qu'il s'agit de désigner un représentant des enseignants-chercheurs au Conseil du Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS), à la suite du départ de **Mme FORTINEAU**. Sont éligibles les enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs appartenant au Conseil d'administration ; tous les membres du Conseil d'administration sont électeurs. En l'absence de candidature, l'élection est reportée à un Conseil d'administration ultérieur.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres questions, le PRÉSIDENT lève la séance à 14 heures 15.

LE PRÉSIDENT

  
YVES LECOÏNTE